

3-4 juillet 2012



RAPPORT DE L'ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA GESTION RATIONNELLE DES PESTICIDES ET LEURS EMBALLAGES DANS LA PRODUCTION DE COTON AU TOGO



TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE DE L'ATELIER.....	3
II. CEREMONIES D'OUVERTURE	3
1. Mot de bienvenue du représentant du Préfet de l'Ogou.....	4
2. Discours de circonstance du représentant du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.....	4
3. Discours d'ouverture du représentant du Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières	4
III. DEROULEMENT DES TRAVAUX	4
1. Mise en place du présidium	4
2. Communications-débats	4
2.1 Communication-débat 1 : « Etat sur la production cotonnière au Togo »	4
2.2 Communication-débat 2 : « Effets de l'utilisation des pesticides et leurs emballages sur l'environnement et l'homme.....	6
2.3 Communication-débats 3 : les cultures transgéniques : enjeux, risques, tendances dans la sous-région et au Togo	6
2.4 Communication-débats 4 : les bonnes pratiques de production durable de coton au Togo.....	8
3. Travaux en commissions	9
3.1 Restitution des travaux en commissions.....	9
3.2 Elaboration des stratégies de restitution des travaux.....	10
IV. CEREMONIES DE CLOTURE	11

I. CONTEXTE DE L'ATELIER

La filière coton au Togo a connu beaucoup de succès en termes d'organisation du monde rural, de désenclavement des zones de production, de création et d'amélioration des revenus des producteurs de coton. Mais elle n'est pas sans provoquer la dégradation des systèmes d'eau douce, la pollution des sols, l'érosion de la biodiversité et des impacts négatifs sur la santé humaine, du fait notamment de l'utilisation non durable des produits chimiques.

Pour faire face aux risques liés à l'utilisation inadéquate des pesticides et leurs emballages en agriculture, Les Amis de la Terre-Togo a, avec l'appui financier de GLOBAL 2000, organisé les 03 et 04 juillet 2012 à la salle de conférence du Bureau de la Croix Rouge d'Atakpamé, « l'atelier d'information et de sensibilisation sur la gestion rationnelle des pesticides et de leurs emballages dans la production du coton au Togo ».



Cet atelier a réuni 51 participants (cf. liste de présence), à savoir les leaders des groupements de producteurs de coton venant des cinq régions du pays. Etaient également présents les représentants des ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé, ainsi que les médias et d'autres organisations intervenant dans l'utilisation des pesticides et engrais au Togo.

Cet atelier qui a pour objectif général d'inciter les participants à une prise de conscience des effets néfastes de l'utilisation des pesticides sur l'environnement et la santé humaine et promouvoir leur utilisation rationnelle dans la culture de coton, s'est déroulé en trois grandes phases : la cérémonie d'ouverture, les travaux proprement dits et la cérémonie de clôture.



JOUR 1

II. CEREMONIES D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois interventions, à savoir le mot de bienvenue du représentant du Préfet de l'Ogou, M. BITHO Ezzo-symna, le discours de circonstance du représentant du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, et le discours d'ouverture par le représentant du Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières de la Région des Plateaux.

1. Mot de bienvenue du représentant du Préfet de l'Ogou

Dans son intervention, le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ogou, représentant le Préfet, a souhaité la bienvenue aux invités ainsi qu'à tous les participants à l'atelier, et a exprimé sa gratitude aux organisateurs de ces assises. Après avoir demandé à chaque participant de se sentir comme chez lui, il a souhaité plein succès aux travaux.

2. Discours de circonstance du représentant du Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Dans son allocution, M. TCHAO Bewoulibaya, représentant le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a rappelé l'importance que revêt la culture de coton dans l'économie nationale, en précisant qu'elle constitue une locomotive pour les cultures vivrières. Après avoir fait la genèse de la culture cotonnière au Togo, il a décrit l'évolution de la production, et les réformes intervenues au niveau de la filière. Il n'a pas manqué de dire l'importance des pesticides dans la culture de coton. Il a enfin exprimé sa gratitude à ADT-Togo pour sa présente initiative visant à lutter contre les effets néfastes des pesticides et fertilisants chimiques sur l'homme et l'environnement.

3. Discours d'ouverture du représentant du Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières

Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières, M. ADJAOUTE Magbabou a, dans son allocution d'ouverture, lui aussi reconnu l'importance de la culture de coton dans l'économie nationale. Il a néanmoins déploré les effets néfastes de l'utilisation des pesticides sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle il a salué l'initiative de cet atelier dont les conclusions devront aider à réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides au Togo. C'est sur ces mots qu'il a déclarés ouverts les travaux les travaux de l'atelier.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

1. Mise en place du présidium

Suite au retrait des officiels, les travaux proprement dits ont commencé par la mise en place du bureau de l'atelier composé comme suit :

- M. AMEGADZE Kokou, représentant l'ONG Les Amis de la Terre-Togo (président) et
- M. VOUDOU Kokou, représentant l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (rapporteur).

2. Communications-débats

2.1 Communication-débat 1 : « Etat sur la production cotonnière au Togo »

Cette communication a été présentée par M. DJABAKATIE N. Baba, Président de la Fédération Nationale de Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC). Ce dernier a

structuré son exposé en trois points, à savoir l'organisation de la filière coton, la production de la culture, et l'évolution des indicateurs de production.

S'agissant du premier point, l'orateur a énuméré les principaux acteurs que sont les producteurs de coton (premier maillon), la Société Togolaise de Coton ex-Office des Produits Agricoles du Togo, remplacée par la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), l'Institut ce Conseil et d'Appui Technique (ICAT), et l'Institut Togolaise de Recherche Agronomique (ITRA).

Selon l'exposant, les acteurs de seconde zone sont les fournisseurs des intrants, les transporteurs privés, la Nouvelle Industrie des Oléagineux du Togo.

Abordant le deuxième point (production cotonnière), M. DJABAKATIE a dit que le coton est cultivé dans les cinq régions économiques du Togo. Il a indiqué que les baisses enregistrées dans la production, du fait notamment de l'attaque par les parasites, ont contraint les producteurs à utiliser en grande quantité des produits chimiques (insecticides, herbicides, engrais chimiques). Ce recours aux produits chimiques se justifie, a-t-il dit, par la rareté de la main d'œuvre et la pénibilité des travaux, entre autres. L'orateur n'a pas manqué de dire que l'utilisation de ces produits chimiques ne se fait pas dans les meilleures conditions par les producteurs, ce qui se traduit par des effets néfastes.

Parlant du troisième point lié à l'évolution des indicateurs de production de coton, M. DJABAKATIE a indiqué que le Togo a connu 4 phases successives : la phase de prospection (1974-1983), la phase attractive (1984-1995), la phase d'eldorado (1996-2004) et la phase d'hécatombe (2005-2009). La phase d'hécatombe a conduit à la réforme de la filière avec la naissance de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo. L'exposant a rappelé aussi le temps fort de la filière où la production a atteint son maximum. La superficie était en ce moment de 198000 ha avec 260000 producteurs.

En conclusion, M. DJABAKATIE a fait un rapprochement entre la culture de coton, et l'environnement, la santé publique en disant que le défi qui se pose est comment concilier la culture de coton aux préoccupations de développement durable.

A la suite de cette présentation des questions ont été posées parmi lesquelles :

- Est-ce que la consommation de l'huile de graines de coton (obtenue à partir d'une plante traitée avec des pesticides) pourrait avoir des impacts sur la santé ?
- Existe-t-il un pesticide unique qui pourrait lutter contre tous les différents types de ravageurs ?
- Y-a-t-il au Togo des laboratoires à même d'attester que tel ou tel autre produit chimique est bon ou pas ? Est-ce que tous les produits chimiques utilisés dans la culture de coton sont contrôlés dans les laboratoires ?

A ces questions, les réponses suivantes ont été données :

- Lorsqu'une plante est traitée avec des pesticides, elle garde en elle des éléments nocifs. Mais ce qu'il convient de savoir c'est qu'il y a un seuil tolérable. Des laboratoires sont mis en place pour contrôler ceci.
- Il existe différents types de ravageurs. Il n'existe pas, pour l'heure, de pesticide unique qui pourrait lutter contre tous les ravageurs en un seul coup.
- Pour l'instant, il n'existe pas de laboratoires opérationnels au Togo pour contrôler les pesticides. Le processus d'homologation est formalisé. La recherche permet de savoir si le produit est efficace, actif ou pas. Néanmoins, dans le cadre du Projet Régional de Biosécurité, l'UEMOA a doté le Togo d'un laboratoire qui sera capable de détecter les produits OGM. Ce laboratoire sera fonctionnel en octobre, probablement.

2.2 Communication-débat 2 : « Effets de l'utilisation des pesticides et leurs emballages sur l'environnement et l'homme »

Cette communication a été présentée par Mlle DAKPUI Eyram, Chargée de Programme à ADT-Togo. L'exposante a structuré sa présentation autour de deux points importants à savoir : les effets bénéfiques des pesticides, d'une part, et les impacts négatifs des pesticides sur l'eau, l'air, les animaux et l'homme, d'autre part.

En introduction, elle a dit que la lutte contre les ennemis a été et reste une préoccupation permanente dans l'agriculture, si bien que l'homme a recours aux pesticides pour protéger les cultures contre les parasites. Néanmoins, ces produits sont de plus en plus décriés du fait de leurs effets sur l'environnement et l'homme. Après avoir défini le terme « pesticides », elle a parlé des différents types de pesticides.

Abordant les effets bénéfiques de ces produits, l'oratrice a indiqué qu'ils permettent, entre autres, d'augmenter les rendements.

Parlant des risques liés à l'utilisation des pesticides, l'oratrice a dit que ces derniers peuvent infecter l'homme par voie cutanée, digestive et par bioaccumulation ; polluer les rivières, les nappes aquifères, les mers ; perturber la minéralisation des matières organiques, la reproduction et le fonctionnement des animaux et bestioles. Toujours en ce qui concerne l'être humain, on note qu'un million de personnes sont empoisonnées chaque année, et deux cent mille autres meurent suite aux intoxications du fait des pesticides. Les affections sur l'homme concernent le poumon, le système immunitaire, le système nerveux, et posent des problèmes de développement du fœtus (et parfois provoquent des avortements).

En conclusion, Mlle DAKPUI a indiqué que l'utilisation des pesticides a non seulement des avantages mais aussi des inconvénients, d'où la nécessité d'en faire un usage rationnel.

2.3 Communication-débats 3 : les cultures transgéniques : enjeux, risques, tendances dans la sous-région et au Togo

La présente communication a été faite par M. KOGBE Yawovi, Chargé de Programme à ADT-Togo. L'exposant a articulé sa présentation autour de quatre points : état des lieux des

plantes transgéniques (1), leurs enjeux (2), les risques liés aux OGM (3), et les recommandations/questions clés à prendre en compte (4).

En introduction, M. KOGBE a indiqué que la tendance de la productivité du coton a diminué en 2001 du fait de la montée du coût du baril, des interventions des USA et de la Chine dans la production, etc. Afin de faire face à la tendance baissière, des sociétés, telle que MONSANTO ont proposé la culture des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Selon l'orateur, les OGM sont des organismes vivants dont **le patrimoine génétique a été modifié par l'homme** pour leur conférer de nouvelles propriétés. Dans le cas du coton, cela voudrait dire qu'on a pris un gène d'un organisme x pour l'introduire dans celui du coton. Ce qui constitue un défi, a dit l'orateur, c'est que personne ne maîtrise les risques liés aux OGM. Après avoir cité les pays qui promeuvent les OGM, il a fait noter que d'autres ont adopté des lois qui leur permettent de faire des tests de cultures transgéniques.

L'orateur a dit, parlant des enjeux, qu'ils sont de plusieurs ordres. Il y a les enjeux agro-écologiques (augmentation de la productivité, réduction des risques de maladies, adaptation aux différents milieux), les enjeux éthiques (possibilité de transférer d'un organisme un gène vers l'homme, l'étiquetage, etc.), les enjeux économiques (dépendance des paysans des firmes promotrices), les enjeux stratégiques (question de brevetage, question de souveraineté alimentaire, débat sur le développement durable, la recherche, les marchés, etc.).

En ce qui concerne les risques, ils sont relatifs à l'environnement (perte de la biodiversité), à la sûreté sanitaire (allergies, intoxications alimentaires) au social et à l'économie. Pour faire face à ces risques, l'orateur a fait mention des mesures prises aux plans international et national. Au plan international, on note : la mise en place d'un système efficace et d'une politique de protection des agriculteurs, le développement de la recherche pour la prévention des risques, un mécanisme d'information, de participation des parties prenantes de biosécurité. Au plan national, le Togo a mis en place un cadre de biosécurité, et a adopté une loi de prévention des risques.

M. KOGBE a dit qu'avant de jeter son dévolu sur le Coton *Bacillus thuringiensis* (Bt), le paysan doit se poser les questions suivantes, entre autres:

Ai-je essayé d'autres variétés de coton non OGM ? Le coton Bt est-il essayé dans un environnement similaire au mien ? Ai-je semé à temps ? Ai-je accès aux terres fertiles ? Me suis-je doté de matériels adéquats pour produire du coton ?

Suite à cette présentation, les questions suivantes ont été posées:

- Des pays frontaliers du Togo tel que le Burkina Faso produisent du coton Bt, est-ce que cela pourrait avoir des répercussions sur la Région des Savanes, au Togo ?
- Comment une plante OGM peut-elle dénaturer une autre ?

Les réponses apportées se présentent comme suit :

- Le risque est la pollinisation. Mais, le pollen du coton étant un peu lourd, son transport par un vent ordinaire ou l'abeille reste faible. Le danger réel viendrait de l'égrenage. On peut aussi supposer que si les bactéries ne peuvent plus attaquer le coton Bt du Burkina-Faso, elles pourraient se rabattre sur celui du Togo. En dehors de ces cas, le fait que le Burkina-Faso cultive le coton ne constitue pas un danger réel pour le Togo.
- Jusqu'alors, aucune étude scientifique n'a montré que des plantes transgéniques pourraient avoir ou non des effets négatifs sur des plantes non OGM, d'où le principe de précaution.

2.4 Communication-débats 4 : les bonnes pratiques de production durable de coton au Togo

La présentation sur le thème cité en objet a été faite par M. ADJEGAN Komlanvi II, Ingénieur-agronome et Consultant Indépendant. Sa présentation a porté sur deux points principaux à savoir : la protection phytosanitaire responsable, d'une part et les alternatives aux pesticides et aux engrais chimiques d'autre part.

En introduction, l'exposant a parlé des avantages et inconvénients de l'utilisation des pesticides. Il a aussi dit qu'il est important de changer de comportement afin d'éviter de s'exposer aux risques liés aux effets des pesticides. Pour se protéger de leurs effets, le moyen le plus simple c'est s'abstenir d'utiliser lesdits pesticides ; à défaut, il faut en faire un bon usage. Cela implique le choix correct du produit phytosanitaire, (l'agriculteur doit être informé sur les différents types de produits, et les produits doivent être étiquetés). Aussi, après avoir catégorisé les différents types de pesticides les plus utilisés au Togo, M. ADJAGAN a-t-il abordé la traçabilité (mode d'emploi, information nécessaire à la lisibilité du produit, etc.) des produits en question.

Parlant des mesures de protection, il a dit qu'au niveau national, l'importation, la communication, et l'utilisation sont réglementées par la loi N°96-007 du 03 juillet 1996 relatives la protection des végétaux, et ses textes d'application. Au niveau individuel, la protection recommande, selon le degré de toxicité des pesticides, des habits, bottes et gants particuliers. Il a parlé des conditions dans lesquelles il faut porter ces équipements voire comment utiliser les pesticides (préparation de la bouillie, traitement des équipements, conditions d'application, ce qu'il faut faire en cas d'intoxication, etc.). M. ADJEGAN a parlé également de la réutilisation des emballages, et de comment éviter la contamination de l'environnement.

En ce qui concerne les alternatives, l'exposant a parlé de l'agriculture biologique (agriculture n'utilisant pas d'engrais et de composés chimiques) de l'agriculture intégrée (agriculture utilisant des engrais chimiques mais de façon modérée), de la gestion intégrée de la fertilité des sols, de la gestion des pesticides naturels, et de la gestion de la résistance.

En conclusion, le présentateur a indiqué qu'il est possible de réduire les risques d'intoxication humaine et les risques de contamination de l'environnement. Aussi, est-il

important de sensibiliser les parties prenantes sur les démarches d'utilisation saine, l'évaluation des risques, le respect de l'environnement.

Des questions ont été posées suite à cette présentation. En effet, un intervenant a voulu savoir si un pesticide peut périmer. Une réponse positive a été apportée à cette question.

A la fin de ces quatre communications, trois commissions de travail ont été mises en place. Elles portent respectivement sur :

- Les enjeux de la production du coton biologique au Togo ;
- L'élaboration du plan de suivi de la mise en œuvre des bonnes pratiques de production du coton, et
- L'élaboration du plan de gestion des emballages de pesticides.

JOUR 2

3. Travaux en commissions

Les travaux en commission qui ont démarré à 8h 30 se sont poursuivis jusqu'après la pause café.

Les différentes commissions ont présenté à la plénière l'économie de leurs travaux. Les résultats ont été discutés et enrichis.

3.1 Restitution des travaux en commissions

La Commission 1 a fait ressortir les avantages, les inconvénients et les mesures alternatives, y compris les bases pour une bonne pratique de la production de coton.

En effet, la Commission a mis en exergue des avantages du coton biologique tels que : la protection contre les parasites, l'obtention de produits sains, le gain en devises. S'agissant des inconvénients, le groupe a relevé la pénibilité de production de l'engrais naturel (compost) et des pesticides naturels, la nécessité de la recherche des semences, la faiblesse des superficies emblavées, et le gain faible. A titre de solutions, le groupe a préconisé de faire une étude des structures d'appui afin d'adopter la culture bio, faire le plaidoyer auprès des décideurs du pays, sensibiliser sur l'intérêt de la production du coton bio, former sur la production du coton bio, promouvoir davantage l'élevage, utiliser des pesticides et insecticides bio, pratiquer la rotation du sol, pratiquer la jachère améliorée (introduction du moukouna), et fabriquer du compost.

Dans ses travaux, la Commission 2 a abordé les bonnes pratiques de production, des contraintes liées à la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, des mesures à adopter (activités, stratégies), les acteurs responsables ainsi que les délais de mise en œuvre. La Commission a également formulé les recommandations suivantes :

1. Il faut que la FNGPC et la NSCT prennent soin de soutenir les gros producteurs en leur construisant des magasins à crédit.

2. Les présidents des Groupements de Producteurs de Coton (GPC) concernés (GPC où il y a de gros producteurs) doivent penser à accorder des primes d'encouragement à ces gros producteurs proportionnellement aux quantités produites.

La Commission 3 a, quant à elle, présenté un plan de gestion des emballages mettant en relief trois activités :

- La sensibilisation : formation des producteurs, ménages et Comités Villageois de Développement sur les bonnes pratiques de gestion et les risques liés à la prolifération des emballages des pesticides, restitution et exécution des enseignements sur le terrain (1),
- La destruction : collecte des anciens emballages, collecte des nouveaux emballages, incinération et enfouissement, (2) et
- Le suivi-évaluation (3).

Il est prévu pour ces différentes activités des acteurs bien identifiés, des stratégies, et un délai d'exécution.

La Commission a relevé les contraintes liées à la gestion efficace des contenants vides de pesticides. Parmi celles-ci, le fait que les moyens d'élimination disponibles comportent des risques de contamination pour l'environnement. Pour y faire face, elle a recommandé l'installation des incinérateurs et la mise en route des activités de plaidoyers pour l'installation des unités de recyclage des emballages de pesticides.

3.2 Elaboration des stratégies de restitution des travaux

Afin de partager les résultats de cette formation aux autres producteurs agricoles et acteurs intéressés par la culture du coton au Togo, il a été demandé aux participants de mener une réflexion et de faire des propositions sur les stratégies de restitution des travaux de l'atelier au sein des groupements d'origine. A la suite du brainstorming, le consensus a été dégagé autour des idées-forces suivantes :

- Organisation d'une réunion de restitution à l'intention des membres du Conseil d'Administration (CA), du Conseil de Supervision (CS) de la FNGPC, des Délégués de zones de l'Unité de Production (UP) ;
- Restitution par les membres du CA/CS/ de la FNGPC, des Délégués de zones au niveau de leur rayon d'action ;
- Tournée de restitution par zone des Agents Technico-commerciaux (ATC) ;
- Organiser des séances de sensibilisation sur les médias locaux (radios locales) ;
- Réunion de synthèse au niveau de l'UP.

Il faut noter que pour mener à bien ces activités, il est prévu la mobilisation de moyens, avec des délais bien définis (avant la fin de l'année 2012).

En plus des recommandations formulées par les différentes commissions, on peut ajouter les recommandations globales de l'atelier suivantes :

- Il faut que « Les Amis de la Terre-Togo » (ADT-Togo) organise d'autres ateliers au niveau régional, voire préfectorales ;
- Le Gouvernement doit renforcer le contrôle des pesticides qui circulent sur l'ensemble du territoire.

Les résultats, en détail, des différentes commissions et les stratégies de restitution figurent en annexe du présent rapport.

IV. CEREMONIES DE CLOTURE

Le mot de clôture a été prononcé par M. KOGBE Yawovi, chargé de Programme à Les Amis de la Terre-Togo qui a au nom de l'Organisation et de l'Equipe technique d'organisation remercié les participants d'avoir répondu si massivement à l'invitation et aux représentants des Directeurs Préfectoraux en charge de l'environnement, de la santé et de l'agriculture d'avoir honoré de leurs présence, les cérémonies d'ouverture. Il a rendu un vibrant hommage à M. DJABAKATIE N. Baba, Président de la Fédération Nationale de Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC) pour avoir mobiliser les siens. Il a dit que Les Amis de la terre-Togo ne ménagera aucun effort pour que suite soit donnée à la recommandation qui a été faite à son endroit.

Après avoir remercié GLOBAL 2000 et tous les acteurs qui ont rendu possible la tenue de cet atelier, il a souhaité un bon retour en famille aux participants.

Les travaux ont pris fin 15 heures.

Fait à Atakpamé, le 04 juillet 2012

Pour les participants, le rapporteur

VOUDOU Kokou